



# E X T R A I T

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/72

L'an deux mil quatorze, le quinze octobre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 09 octobre 2014

*PRESENTS* : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

*ABSENT* : SEVERAC Pascal.

*Secrétaire de séance* : Monsieur BEAUME Hugues

### ACQUISITION DE TERRAIN Parcelle B 334

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la création d'un parking au-dessus du hameau des Aymes, dans la parcelle communale B 902, à hauteur du virage appelé « Catalilère ».

Etant donné la pente du terrain, un important travail de terrassement doit être effectué avec extraction du talus et évacuation de la terre et gravats.

La parcelle B 334, de 246 m<sup>2</sup>, située à proximité du chantier, au lieu-dit « Saint Claude », pourrait accueillir ces déblais. Monsieur Gaston ULIANA, propriétaire, accepte de vendre son terrain à la commune au prix de 5 € le mètre carré.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Vu l'accord du propriétaire,

DECIDE d'acquérir la parcelle n° 334, section B, d'une superficie de 246 m<sup>2</sup>, au prix de 5 € le mètre carré, soit un montant total de mille deux cent trente euros,

DIT que l'acte authentique sera établi par Maître BRUNET, Notaire à BOURG D'OISANS (Isère),

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,

